



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination des Politiques
Publiques et l'Appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

Strasbourg, le **29 SEP. 2020**

Monsieur le Président,

Suite à mon courrier en date du 9 mars 2020, vous avez renforcé le réseau de surveillance sismique tel que recommandé par les experts BRGM/INERIS.

Cette condition étant satisfaite, vous pouvez engager, à compter du 1^{er} octobre 2020, les investigations complémentaires (tests de traçage) définies sur la base des recommandations des experts BRGM/INERIS.

Afin que les enseignements issus de ces études de terrain soient les plus instructifs et robustes possibles, je vous demande de soumettre vos interprétations et conclusions à une tierce expertise. Vous solliciterez les experts retenus dans le tableau ci-après, selon les dispositions prévues **au cahier des charges technique annexé au présent courrier.**

Sur la base de ces éléments, je vous ferai part de ma décision concernant la poursuite des investigations prévues dans le cadre du jalon 2 (montée progressive du débit de circulation).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La préfète,

Josiane CHEVALIER

**Monsieur Daniel ARNAUD
Président FONROCHE Géothermie
ZAC des Chemins de Lescazes
47310 ROQUEFORT**